

# UUDP - VIROFLAY

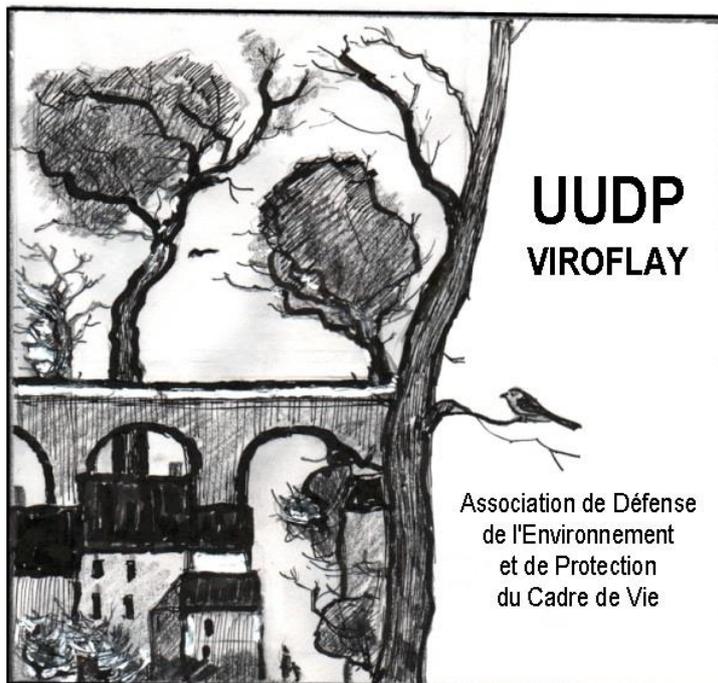
## Association de Défense de l'Environnement et de Protection du Cadre de Vie

Association n°4641 déclarée le 27/01/1962 (loi 1901),  
agrée selon l'art. L-121.8 du code de l'Urbanisme (Arrêté préfectoral du 23/11/1984)

\*\*\*

Siège social : 27 rue Costes et Bellonte - 78220 Viroflay  
Correspondance : 4 rue du Colonel Fabien- 78220 Viroflay  
Tél : 01 30 24 32 57 - CCP : 18 808 75 K Paris

\*\*\*



***COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE***

**du Mardi 20 Mars 2018**

L'Assemblée Générale de l'UUDP-Viroflay qui s'est tenue le mardi 20 Mars 2018 a rassemblé une soixantaine d'adhérents présents ou ayant donné leur pouvoir.

Vous trouverez ci-dessous le rapport moral qui y a été présenté. Il a été approuvé, ainsi que le rapport financier, à l'unanimité des participants ou représentés.

Dans le rapport financier, les recettes de l'année ont été de 11.596 € grâce à un don de 9.607 € effectué lors de sa clôture par l'Association du RUR (Rassemblement des Usagers et Riverains) que nous remercions ; les cotisations des 92 adhérents ont été de 1.478 € et la subvention municipale de 400 €, l'intérêt du livret d'épargne n'a été que de 111 €. Les dépenses se sont élevées à 1.921 € dont 456 € pour la reprographie, 696 € pour les cotisations à diverses Associations, 512 € pour les frais de gestion et de bureau et 196 € pour les assurances.

Le projet de budget pour 2018 comporte deux provisions de 1.000 € chacune l'une pour créer un site UUDP, l'autre pour établir la carte des eaux souterraines de Viroflay.

Le mandat au Comité Directeur de l'UUDP-Viroflay de **Jean CONSTANTIN** arrivant à échéance, il a été renouvelé à l'unanimité des présents ou représentés. Mais aucun nouveau candidat au Comité Directeur ne s'étant présenté, il est rappelé que toute personne qui le souhaite peut, à tout moment, être cooptée dans le Comité Directeur où elle sera accueillie avant d'y être élue lors de la prochaine Assemblée Générale.

\*\*\*\*\*

## **Rapport Moral pour l'AG du 20 Mars 2018**

Je vous remercie pour votre présence à notre Assemblée Générale et, en particulier Monsieur le Maire, Monsieur Jean BERNICOT conseiller municipal chargé de l'Urbanisme, Madame Irène NENNER Présidente de Chaville Environnement, Monsieur Michel MORGENTHALER Membre du Bureau de SAVE.

Comme chaque année, notre rapport moral va vous indiquer les différentes activités, concernant l'Environnement et le Cadre de Vie des Viroflaysiens, auxquelles nous avons participé durant l'année qui vient de s'écouler.

## **1) L'urbanisation à Viroflay :**

Ce que nous voyons se réaliser sous nos yeux à Viroflay est la conséquence du développement voulu par l'Etat et la Région pour l'Ile-de-France. Cela devrait attirer plus d'un million de nouveaux habitants dans les quinze prochaines années afin d'assurer le fonctionnement des nouveaux pôles de recherche dans différents domaines ainsi que des nouvelles entreprises ou activités voulant être présents dans la 'Métropole Mondiale' que devrait devenir la Région Parisienne, mais ces choix vont privilégier « Paris Métropole » au détriment du reste du territoire Français !!!

Pour Viroflay, les exigences gouvernementales ont été inscrites dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui a été mis en application en 2013 après consultation de la population qui ne s'est malheureusement pas assez manifestée à cette occasion. Il n'a, en effet, pas été demandé alors d'inclure une charte architecturale pour les nouvelles constructions ainsi que la préservation des quartiers « historiques » et typiques de Viroflay.

Il en résulte que, sur le plan de zonage de notre commune, des zones d'habitat collectif (UA) ont été créées à proximité des gares SNCF de Chaville-Vélizy et de Viroflay RG sur lesquelles étaient présents un certain nombre de pavillons anciens, typiques de l'architecture du début du XXème siècle, non identifiés comme 'Bâtiments Remarquables' à ne pas détruire.

Nous nous sommes posé la question de savoir comment on pourrait s'opposer à la destruction de ces constructions ayant un certain cachet. Le PLU étant la base juridique, il nous sera opposé pour tout recours, c'était au moment de la préparation du PLU qu'il aurait fallu réagir, comme je viens de l'indiquer. Le Blog qui circule depuis quelques temps proteste trop tard au moment où se préparent des démolitions, mais les solutions brutales proposées ne sont pas des solutions acceptables par l'UUDP qui est une Association apolitique qui ne prend pas position pour ou contre tel ou tel représentant politique. Elle est une Association d'alarme ou de proposition auprès de l'équipe municipale en place pour défendre notre environnement et protéger notre cadre de vie.

Les promoteurs se sont précipités sur les nouvelles zones UA, en proposant des plus-values substantielles inespérées pour certains propriétaires dans ces zones. Des permis de démolir, puis de construire qui respectent le PLU de la ville ont été déposés puis accordés. Maintenant, les immeubles

se réalisent ou vont se réaliser, en particulier rue Arthur Petit, rue de Jouy, rue Hippolyte Maze et rue Amédée Dailly.

L'autre secteur de notre commune où l'on construit beaucoup, c'est l'avenue du Général Leclerc dont certaines parties avaient vraiment besoin d'être rénovées.

Il reste les « 5 îlots » qui ont été définis dans le PLU comme secteurs d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) à l'horizon 2025, dans lesquels une maîtrise foncière municipale existe ou est engagée par l'intermédiaire de l'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France) en vue d'une réalisation de projets de la Municipalité. Pour ces projets, l'UUDP a demandé à Monsieur le Maire de pouvoir participer à l'élaboration des cahiers des charges, comportant une charte architecturale, qui seront inclus dans les appels d'offres émis pour les constructions à réaliser dans ces différents îlots de la ville. Nous attendons la nouvelle définition précise de ces projets et leur planning de réalisation ainsi que l'invitation de la Municipalité à participer à cette élaboration et aux suivis des projets.

A ce jour, comme l'a indiqué Monsieur le Maire dans la présentation de ses vœux, seules quelques opérations publiques sont en cours de construction ou d'études pour réalisation prochaine. Il s'agit de la Cuisine Centrale, puis du réaménagement de la salle Dunoyer de Segonzac, de la reconstruction de la piscine, du transfert d'une crèche dans les futurs immeubles de l'îlot de Réservoirs, du remplacement des locaux de la Forge et aussi du déplacement hors de Viroflay de l'EHPAD de l'Aulnette.

Il faut rappeler que, pour chacune des communes des Yvelines, les exigences de construction de logements (privés ou sociaux) sont définies dans les PLHi (Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux) dont les résultats peuvent être sanctionnés par le Préfet s'ils ne correspondent pas aux engagements prévus pour les logements sociaux. La sanction peut n'être que financière pour la commune fautive, mais elle peut aussi être une mise sous tutelle préfectorale pour les constructions de logements sociaux. Cette année, Viroflay n'a pas été « punie » contrairement à plusieurs communes environnantes.

## **2) Les eaux souterraines à Viroflay :**

Lors des chantiers de construction dans la commune, il arrive souvent que les entreprises constatent la présence d'eau dans les excavations faites pour

les fondations des immeubles. Elles sont souvent obligées de pomper l'eau pendant la durée du chantier et de la rejeter vers les égouts de la ville.

Par ailleurs, des chantiers importants en souterrain comme les gares du Tramway T6, en particulier la gare Rive-Droite ont créé des barrages sur les circulations des nappes phréatiques, ce qui a élevé leur niveau et apporte des résurgences d'eau dans des caves des immeubles voisins.

Avec l'appui de la Municipalité, l'UUDP souhaite effectuer, depuis un certain temps déjà, comme l'ont fait les villes voisines de Chaville et Versailles, une carte de la présence d'eau dans le sous-sol de Viroflay. Lors de notre dernier rendez-vous avec Monsieur le Maire du 02 décembre 2017, nous lui avons rappelé ce souhait. Il nous a donné son accord pour faire paraître un appel aux Viroflaysiens dans le magazine de Viroflay, ce qui a été fait dans celui de février/mars 2018. Nous demandons donc à toutes les personnes qui auraient des informations sur la présence de rus, de puits, de sources, de zones particulièrement humides, avec de l'eau qui coule ou qui suinte, de l'indiquer à notre Association ou bien à l'adresse mail donnée par la Mairie dans le Magazine de Viroflay: [riverain@ville-viroflay.fr](mailto:riverain@ville-viroflay.fr).

Il faut noter que certaines sources peuvent être canalisées et utilisées pour les nettoyages des rues ou places comme celle du marché de Verdun où la ville a collecté une source vers un ballon souterrain d'une vingtaine de m3.

### **3) Les aménagements de voirie :**

#### **3-1) Les limitations de vitesse :**

La densification urbaine qui augmente régulièrement dans la région parisienne apporte un nombre croissant de véhicules qui y circulent ou qui y stationnent sans que, toutefois, soit modifiée la largeur (parfois insuffisante) des rues de desserte des différents quartiers de la ville. Pour essayer d'apaiser la circulation, un certain nombre de communes ont limité la vitesse sur l'ensemble de leur territoire sauf les axes principaux, c'est le cas de Chaville avec des rappels au sol pour les conducteurs oublieux.

L'UUDP a demandé à la Municipalité de simplifier et de mieux signaler les zones de circulation limitées à 30 km/h afin que les conducteurs ne se posent plus la question de savoir dans quelle zone ils sont et quelle est donc la vitesse à ne pas dépasser. Pour résoudre ce problème, la Mairie proposerait de passer l'ensemble des rues de Viroflay en zone 30 (sauf la

RD 10) à condition de supprimer tous les « STOP » existant aux différents carrefours de la ville et de revenir partout à la priorité à droite. Serions-nous d'accord pour accepter cette proposition ? Nous vous poserons la question tout à l'heure pour savoir quel est votre avis.

On s'aperçoit qu'un certain nombre de véhicules ont tendance à dépasser les vitesses permises et mettent en danger la vie des autres utilisateurs des rues de notre commune tels que les piétons mais aussi les cyclistes autorisés à rouler à contresens dans des rues qui doivent être limitées à 30 km/h.

Le radar pédagogique nous semble un bon rappel, il permet de constater que l'on a souvent tendance à rouler plus vite que la vitesse permise et qu'il faut éviter d'appuyer trop fort sur la pédale d'accélérateur !!!

### **3-2) Liaison piétonne entre les quartiers proches de Versailles et le Centre de Viroflay :**

Depuis la fermeture, il y a maintenant plus de cinq ans, du Clos Saint-Vigor au passage des piétons, les difficultés sont toujours les mêmes pour les personnes qui ont à faire régulièrement le trajet entre les zones proches de Versailles et le Village ou la gare Rive-Gauche.

L'UUDP a donc, lors du rendez-vous avec Monsieur le Maire du 2 décembre dernier a proposé de mettre en œuvre deux solutions :

-La première, qui a déjà été étudiée par la Municipalité serait de réaliser, dans le parc du Clos Saint-Vigor en bordure des voies SNCF, un chemin piétonnier qui aurait une largeur pouvant aller jusqu'à 6 mètres afin de pouvoir contourner certains arbres qu'il ne faudrait pas couper. Ce chemin relierait la rue Mermoz à la rue Raphaël Corby. Monsieur le Maire doit reprendre encore contact avec les représentants du Clos Saint-Vigor pour trouver une solution et nous tenir informés.

-La deuxième consisterait à rendre moins dangereuse la rue Jean Rey qui, avec ses trottoirs trop étroits, ne permet pas aux voitures d'enfants, aux fauteuils roulants ou même à des groupes d'enfants ou d'adultes, de circuler en sûreté du Village vers des zones telles que le Stade, la Piscine, l'EHPAD, le parc de Bon-Repos, mais aussi le quartier de nos voisins de Porchefontaine. Nous proposons donc de passer en 'zone de rencontre', à 20km/h, la partie de la rue Jean Rey étroite à proximité de Saint-Eustache et de la rue Rieussec. Les piétons y seraient prioritaires donc protégés.

### **3-3) L'aménagement du quartier de Verdun :**

Ce quartier a été profondément modifié, certains habitants ont apprécié, d'autres peut-être moins surtout pendant la période des travaux. Lors de ses vœux, Monsieur le Maire a fait la présentation de cet aménagement. Le nouveau parc de jeux semble répondre aux besoins des familles

Beaucoup de riverains regrettent l'abattage massif des grands arbres présents sur le square mais un rapport les considérait comme fragilisés et pouvant devenir dangereux. Les nouveaux arbres, plus nombreux qu'avant, ont été plantés avec une hauteur déjà respectable (4 à 6 mètres de hauteur), ils vont pousser dans les années à venir pour assurer l'ombre et la protection visuelle que demandent les riverains.

La mise en 'zone de rencontre' des voies d'accès à la place de Verdun aurait dû permettre une coexistence harmonieuse des différents utilisateurs dans un espace sans poteaux de protection. Mais, les conducteurs de véhicules n'ont pas joué le jeu et certains se garent sur les trottoirs ce qui a amené la Municipalité à mettre en place une série de potelets disgracieux qui avaient été éliminés dans la définition initiale du projet !

#### **4) Les transports en commun :**

Notre ville de Viroflay est souvent choisie par ses habitants à cause des moyens de transport en commun qui la relie à Paris, elle dispose maintenant aussi du tramway T6 qui la relie à Vélizy (zone d'emplois et zone commerciale).

Par ailleurs, après les multiples demandes effectuées par les Associations et les Municipalités auprès d'IDF Mobilités (ex STIF), le parc de rames RER se modernise, en particulier sur la ligne L (Versailles RD / Saint-Lazare). Cependant les aléas de fonctionnement de la SNCF restent nombreux et perturbent encore les déplacements vers la capitale. Espérons que les nouveaux matériels mis en place vont permettre de réduire ces aléas.

Demandés aussi depuis très longtemps, nous attendons la réalisation des accès aux quais des gares SNCF pour les personnes à mobilité réduite qui sont aujourd'hui prévus seulement pour 2020 et 2021.

Dans les travaux importants de la SNCF qui se réalisent à proximité de Viroflay, il faut signaler ceux qui commencent sur la ligne C du RER afin de permettre l'évacuation, par un tunnel parallèle, des passagers lors d'un incident dans le tunnel de Meudon.

## **5) Les forêts qui nous entourent :**

**5-1)** Cette année, l'ONF a fait des travaux de sécurité dans la parcelle 98 de la forêt de Meudon qui est située entre le puits de secours du Tramway T6 et les tennis, ainsi que dans le parc forestier en face du cimetière où 200 arbres ont été coupés mais cela n'a pas trop modifié l'aspect du parc comme le craignaient certains riverains. Maintenant, sur la route du Pavé de Meudon bordant ce parc il reste à reprendre le caniveau au pied du talus dans lequel les buses d'évacuation sont à moitié bouchées.

Il faut noter aussi que la Municipalité a passé une convention avec l'ONF pour réaménager les trottoirs et les places de parking le long de la première partie de la route du Pavé de Meudon, en bordure de la parcelle 98.

**5-2)** L'UUDP a organisé le 25 mars 2017, avec l'ONF ainsi que les Associations et Municipalités bordant la forêt de Meudon (c'est-à-dire Meudon, Sèvres, Chaville, Vélizy et Viroflay), le nettoyage de cette forêt, il y a eu 41 participants à Viroflay. La même opération de nettoyage sera réalisée le samedi 7 avril prochain. Nous vous donnons rendez-vous en face du Chêne de la Vierge à 14h.

**5-3)** Avec les associations voisines Chaville Environnement et Ursine-Nature de Vélizy nous avons relancé la demande d'un passage à faune entre Viroflay et Vélizy, au-dessus des 2 branches de la RD53 et des voies du tramway T6 qui forment un obstacle trop important pour la continuité de la forêt et de ses occupants. Cet équipement rentre bien dans les objectifs de la Région Ile-de-France mais il leur faut trouver des financements.

**5-4)** Avec ces deux Associations et quelques autres, nous poursuivons aussi les démarches pour le classement de la forêt de Meudon en « Forêt de protection » comme l'a été, il y a un certain nombre d'années, la forêt de Fausses-Reposes.

**5-5)** Avec les Amis des Forêts de Versailles et Fausses-Reposes, une exposition des plus belles photos du concours « J'aime ma Forêt » a été effectuée dans le hall de la mairie de Viroflay du 6 mars au 8 avril 2017.

## **6) Eclairage des rues :**

Pour réduire la consommation d'électricité, la Municipalité a décidé de changer l'éclairage des rues qui était réalisé avec des lampes oranges au sodium et qui sera effectué par des LED dont la lumière bleutée est plus

vive et plus difficile à orienter, elle pose de problèmes aux habitants dont les chambres sont proches des lampadaires. La Municipalité cherche à réduire ces inconvénients par l'adaptation des réflecteurs et le réglage de la luminosité.

### **7) La fibre Optique :**

Elle s'installe progressivement en France et dans les Yvelines mais Viroflay restait encore une ville sans fibre optique. Monsieur le Maire a annoncé qu'Orange allait commencer à la déployer sur notre commune à partir de cette année et, dans un premier temps, positionner les nouvelles armoires de connexion.

### **8) Les caméras de surveillance :**

Suite à notre demande, Monsieur le Maire nous a transmis le plan d'implantation des différentes caméras de surveillance existant sur le territoire de Viroflay. Elles concernent principalement les secteurs autour des gares Le plan a été affiché sur les murs de la salle de notre A.G.

### **9) Antennes-relais pour la téléphonie mobile :**

L'année dernière, nous vous avons annoncé que le projet d'antenne-relais Free sur l'immeuble du 9 avenue Gaston Boissier avait été abandonné. Mais Free, lui, n'a pas abandonné et a simplement déplacé son projet d'un peu plus de 100 mètres sur la commune de Chaville !!!

Par ailleurs, il semble que d'autres projets d'installations d'antennes-relais soient envisagés sur certains immeubles hauts de notre commune. Nous rappelons donc que la décision d'installer une antenne-relais est à faire approuver à la majorité des deux tiers par l'assemblée générale des copropriétaires, suivant l'art.26 de la loi du 10/07/1965 et même peut-être à l'unanimité depuis un arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 7 avril 2005.

### **10) Les compteurs Linky :**

Bien que critiquée et même refusée par beaucoup d'associations et un nombre important de municipalités, l'installation par ENEDIS des compteurs Linky dits « communicants » se poursuit. Ils sont soi-disant mis gratuitement à disposition mais le rapport émis par la Cour des Comptes montre bien que les clients les payeront largement d'une façon ou d'une

autre. Les recommandations faites par ENEDIS à leurs installateurs sont proches des méthodes de voyous, car ils forcent les entrées d'immeubles ou agissent directement sur les compteurs extérieurs sans prévenir les habitants ce qui peut poser des désordres dans les installations électriques quand elles subissent des coupures intempestives. Seules les personnes ayant un compteur à l'intérieur de leur maison peuvent encore refuser l'installation du compteur Linky car ENEDIS n'ose pas encore aller jusqu'à la « violation de domicile » franche !!!

Malheureusement, il semble maintenant admis que ce nouveau compteur n'apportera aucun avantage au client, sauf peut-être pour ceux qui voudront effectivement utiliser à fond la domotique et devenir un « immeuble branché » comme on commence à en trouver sur le marché de l'immobilier à Chaville ou même à Viroflay.

### **11) Propreté de Viroflay :**

Lors de sa dernière rencontre avec la Municipalité, l'UUDP a demandé un effort supplémentaire pour le nettoyage des rues et, particulièrement, des trottoirs.

Nous estimons que les passages, même fréquents, de balayuses et de soufflettes bruyantes et polluantes ne suffisent pas pour assurer une propreté correcte. Nombre de débris, tels que boîtes métalliques cartons, branches d'arbres, crottes de chiens, résistent à ces passages standardisés.

A l'image de ce qui se fait à Versailles, nous souhaitons la mise en place d'un circuit régulier de nettoyage manuel à l'aide d'aspirateurs électriques mobiles et silencieux (du type Glutton) permettant d'accéder plus facilement aux déchets et de les évacuer.

### **Conclusion sous forme d'appel aux bonnes volontés :**

Vous pouvez constater que les domaines dans lesquels nous sommes concernés sont très nombreux et nous ne pouvons pas toujours les étudier suffisamment. Nous souhaitons donc étoffer notre Bureau et attendons les bonnes volontés pour nous aider. Si vous êtes aussi volontaires pour être délégué de quartier, faites nous le savoir.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Le Président de l'UUDP-Viroflay

## **Les questions écrites reçues avant l'Assemblée Générale :**

### **1) La qualité de l'air et les feux de cheminées à Viroflay :**

Une personne se plaint des feux de cheminées qui sentent mauvais et polluent l'atmosphère avec des fines particules.

En réponse, il est rappelé que fin 2014 il avait été publié un arrêté Préfectoral qui interdisait les feux de cheminée ouverts en Ile-de-France et réglementait les foyers fermés. Cependant au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 cet arrêté a été annulé donc, actuellement, rien n'interdit l'usage des feux de cheminées en Ile-de-France.

Monsieur le Maire indique qu'il n'envisage pas d'interdiction car il ne voit pas comment il pourrait la faire respecter ne possédant pas de possibilité de contrôle. Pour éviter la gêne dans certains quartiers, il semble que la meilleure solution soit de régler le problème entre voisins.

### **2) Etat très mauvais du chemin d'accès à la forêt derrière le cimetière**

Une personne considère qu'en plus de l'opération « Forêt Propre », il serait nécessaire d'aménager le chemin d'accès à la forêt de Meudon partant du parking du cimetière qui est « un véritable cloaque, glissant, boueux, coupé par une mare, encombré de ronces », donc repoussant pour les viroflaysiens.

L'UUDP a noté cette information et transmettra la demande de réfection de ce chemin aux responsables de l'ONF.

### **3) Eclairage trop violent des rues :**

En complément des personnes qui se plaignent de la trop grande clarté apportée dans les pièces de certaines maisons, un cas particulier a été soulevé par un éclairage particulièrement intense et très disgracieux installé sur le mur d'une maison du village.

Il faut noter que la loi autorise les municipalités à installer l'éclairage des rues sur le mur de maisons privées, mais cette installation doit être réalisée de façon à ne pas trop pénaliser les habitants (luminosité et aspect physique).

#### **4) Demande de pistes cyclables avenue de Versailles :**

En fait la question des pistes cyclables a été étendue à l'ensemble de la ville. Monsieur le Maire a répondu que les pistes cyclables à Viroflay seront réalisées au coup par coup lors de réaménagements de certains secteurs de la ville. Ce sera le cas avenue de Versailles dans le cadre du réaménagement de l'îlot de la Place de la Fête et sur l'avenue du général Leclerc comme cela a été fait, dans la première partie située entre La Grâce de Dieu et les Arcades.

Un des participants indique que la piste cyclable sur les trottoirs de l'avenue n'est pas sécurisée et engendre des problèmes. En effet, cette piste n'est pas vraiment différenciée des trottoirs, ce sont donc surtout les piétons qui l'utilisent sans s'en rendre compte, ce qui pose des problèmes de sécurité des personnes. Par ailleurs cette piste est mise hors service trois fois par semaine car elle est occupée par les marchands ambulants du marché !!!

#### **5) Insuffisance de visibilité des limitations de vitesse :**

Deux questions écrites ont soulevé ce problème de manque de visibilité des limitations de vitesse et souhaitent, en particulier, un marquage au sol aussi bien dans les zones 30 que dans les zones de rencontre à 20km/h. Il est signalé le cas particulier des rues en pente de Viroflay car, en descente les véhicules profitent de la pente et, en montée, les conducteurs « mettent la gomme » pour arriver facilement en haut !!!

L'UUDP pense que la présence d'un radar pédagogique bien visible permet d'inciter les conducteurs 'normaux' à respecter les vitesses limites, ne faudrait-il pas que la Municipalité se procure un deuxième radar comme cela avait été envisagé il y a quelques temps déjà ?

\*\*\*\*\*

### **Discussion sur les zones 30 à Viroflay**

Comme mentionné dans le rapport moral, un sondage est fait auprès des adhérents présents pour connaître leur avis sur l'évolution possible des zones 30 à Viroflay. Deux solutions seraient envisageables :

- Le passage de toute la ville en zone 30 mais la Municipalité veut dans ce cas supprimer tous les carrefours avec un STOP en les remplaçant partout par la seule priorité à droite.

- Maintenir les zones 30 actuelles en les complétant dans les rues proches des écoles et centres de loisir, (par exemple la rue Gaston Boissier et la rue Jean Rey) sans toucher aux carrefours avec des STOP.

Après discussion, c'est la deuxième solution qui aurait la préférence des participants (par 16 votes contre 10). Nous en reparlerons avec la Municipalité.

\*\*\*\*\*

### **Questions de la salle :**

#### **1) Les livreurs de pizzas roulent très vite même sur les trottoirs. Que peut-on faire ?**

Monsieur le Maire considère que les livreurs de pizzas sont vraiment dangereux. A ce sujet, il indique qu'il a convoqué les patrons des pizzas de Viroflay et que 2 seulement sont venus. Il leur a rappelé qu'en cas d'accident ce serait la responsabilité des employeurs. Mais, pourquoi ces livreurs vont si vite en prenant beaucoup de risques car ils ne seraient pas payés à la course ? Ils se lanceraient des défis entre eux !!! Pour pouvoir les signaler, une proposition de numéro du scooter en grand sur le coffre.

#### **2) Respect des vitesses limite :**

Une adhérente se plaint des nuisances apportées par la circulation de jour et de nuit dans la rue Rieussec. Elle considère que c'est l'enfer car les véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse de 30km/h aussi bien dans la descente que dans la montée. Cela apporte du bruit et des vibrations, en particulier par les camions, qui roulent sur la séparation des chaussées en pavés, ceux-ci, de plus, se déchaussent et peuvent devenir des projectiles particulièrement dangereux.

Faut-il donc maintenir cette séparation des chaussées en pavés ? Quelle est son utilité ? Il faudrait aussi apporter une certaine contrainte aux conducteurs par ralentisseurs, rappels au sol et/ou lumineux de la vitesse imposée.

#### **3) Aménagements du quartier Verdun :**

La correspondante du quartier Verdun apporte quelques informations sur les problèmes ressentis dans ce quartier :

Bien que le nombre de places de stationnement n'ait pas été diminué, le stationnement dans le quartier pose beaucoup de problèmes, en particulier les jours de marché où les voitures se garent un peu n'importe où et ne subissent pas de verbalisation.

Il manque une ou deux places réservées pour les services médicaux car les infirmières doivent se battre pour obtenir une place quand elles sont appelées dans le secteur. La seule place réservée existante est celle devant la porte d'entrée du cabinet médical de la rue de Jouy qui permet seulement la dépose et la reprise des patients du cabinet.

La « zone de rencontre » déroute un certain nombre de personnes du quartier car seuls les petits panneaux réglementaires à ses entrées délimitent cette zone. Rien n'indique au sol que les piétons peuvent traverser partout ! Les parents ou grands-parents qui insistent pour que les enfants traversent dans les passages zébrés ou quand le petit bonhomme est vert ne savent plus comment leur expliquer !!!

Des marquages sont présentés sur 'google', ils pourraient être utilisés, voici quelques exemples :



## **Réactions de Monsieur le Maire sur le chapitre « Urbanisme » présenté dans le rapport moral.**

Les exigences de constructions de logements pour la région Ile-de-France sont de 70.000 logements par an sur 15 ans, soit au total plus d'un million de logements qui amèneront bien plus de deux millions de nouveaux habitants. Pour les Yvelines, ce sont 9000 logements par an qu'il faudra construire alors que ces dernières années il n'y en a eu que 4 à 7000.

Pour être compatible avec le SDRIF, il faudrait densifier les quartiers dans un rayon de 1000 mètres autour des gares, ce qui fait que, pour Viroflay, pratiquement toute la surface de la ville est concernée y compris les zones pavillonnaires !!!

C'est pour cette raison que Monsieur le Maire considère que le PLU qui a été mis en place en 2013 préserve Viroflay. S'il avait été conçu aujourd'hui, les exigences actuelles de l'Etat auraient été beaucoup plus contraignantes, ce qui fait que l'on ne peut pas envisager de faire une révision du PLU. Seules des modifications simplifiées ne remettant pas en cause l'équilibre du PLU semblent possibles. Cela a déjà été le cas par trois reprises depuis 2013.

Monsieur le Maire précise que, cependant, ce n'est pas parce que l'on construit de nouveaux logements que la population augmente. Il fait remarquer à l'Assemblée que, pour Viroflay, en 1965 il, y avait 16.615 habitants, depuis on a construit 25% de logements en plus et l'on a maintenant moins de 16.000 habitants !!! Il dit, comme lors de l'élaboration du PLU, que les rumeurs laissant entendre qu'il souhaiterait atteindre le seuil de 20.000 habitants sont une aberration. Il indique d'ailleurs qu'il envisage de faire une réunion publique sur le logement à Viroflay en mai prochain pour informer tous ceux qui s'intéressent à ce sujet.

Monsieur le Maire mentionne, par ailleurs, qu'il lui a été indiqué qu'une proportion importante des acquéreurs des nouveaux appartements de l'angle des rues Amédée Dailly / Hippolyte Maze était composée d'ingénieurs habitant déjà Viroflay ou les villes environnantes, donc connaissant déjà bien la zone. Cette nouvelle construction comportera 57 logements dont 17 très sociaux pour « Habitat et Humanisme ».

Un participant mentionne que pour cette nouvelle construction tous les arbres du terrain, dont certains très anciens ont été malheureusement

abattus de même que le mur de clôture de ce terrain. Il fait aussi remarquer le manque de places de parking dans ce secteur.

A une question sur « l'îlot des réservoirs », il est répondu qu'il comporterait une cinquantaine de logements avec une crèche au rez-de-chaussée. Il n'y est pas prévu de commerces.

\*\*\*\*\*

### Correspondants de Quartier

M. BASSEZ	4, rue du Colonel Fabien	andre.bassez@wanadoo.fr
M. BOURGUELLE	22, rue Chanzy	g.bourguelle@orange.fr
M. CONSTANTIN	30, rue Jean Rey	
Mme DEJARDIN	21, rue Raphaël Corby	clotilde.dejardin@free.fr
M. DOUBLIER	30, rue du Docteur Roux	doublier.bruno@wanadoo.fr
Mme GEOFFROY	16, rue Faidherbe	moniquegeoffroy@wanadoo.fr
Mme LUSSIEZ	3, rue Arthur Petit	lussiez.martine@sfr.fr
M. MILLET	5 av. du Général Gouraud	
Mme QUANDALLE	40, rue Jean Rey	pjcquandalle@orange.fr
Mme REBIFFE	7, rue Nicolas Nicquet	<u>rtrebiffe@hotmail.fr</u>

\*\*\*\*\*

### Cotisations UUDP pour l'année 2018

La cotisation annuelle est de **8 euros** pour les **sympathisants**,  
**12 euros** pour les membres **adhérents**  
à partir de **20 euros** pour les membres **bienfaiteurs**.

Elle peut être versée soit à votre correspondant de quartier soit au Président de l'Association, au 4 rue du Colonel Fabien à Viroflay.

L'UUDP-Viroflay est un organisme d'intérêt général au sens du code général des impôts. Les cotisations et dons sont déductibles des revenus déclarés. Une attestation fiscale sera remise pour tout versement égal ou supérieur à 12euros.

---

### Bulletin d'Adhésion (1) ou de renouvellement (1) Année 2018.

Nom .....Prénom .....

Adresse .....

Courriel .....

soutient l'action de l'U.U.D.P. et verse sa cotisation de ..... euros, le .....2018  
à l'ordre de « l'U.U.D.P.-Viroflay » par chèque bancaire(1), chèque postal(1), en espèces(1).

(1) : rayer les mentions inutiles.